

En marge du Congrès : Goupy et la reine d'Etrurie

En 1965, les Archives des Bouches-du-Rhône reçurent un petit fonds¹, reliquat d'une collection jadis plus importante constituée au XIX^e siècle par l'avocat et amateur d'histoire marseillaise Paul-Jean-Baptiste-Théodore Segond, dit Segond-Cresp, et léguée par lui aux Jésuites de la Mission de France. Ces papiers, dont la plupart concernaient l'histoire locale, nous sont finalement parvenus, plus d'un demi-siècle plus tard. Parmi eux, un ensemble de cent seize lettres provient, d'après la chemise, de « l'inventaire après décès de M. Goupy, banquier à Paris, dressé par Maître Lefebure de Saint-Maur, notaire à Paris, 45, rue Neuve-Saint-Eustache ».

Ces lettres, entièrement autographes, à quelques exceptions près, ont été adressées à Goupy par la reine d'Etrurie, de 1808 à 1816. Elles avaient retenu l'attention d'André Villard, qui projetait d'en préparer l'édition. En hommage à sa mémoire, et en guise d'avant-propos à une édition que j'espère réaliser un jour, j'ai rassemblé ici quelques indications sur cette correspondance.



L'infante Marie-Louise de Bourbon² était l'une des filles du roi Charles IV d'Espagne et de Marie-Louise de Parme ; née en 1782, elle épousa, à treize ans et demi, son cousin germain Louis, prince héréditaire de Parme. Une époque moins troublée l'aurait donc vue sur le trône de Parme. Mais Bonaparte modifiait déjà à son gré les frontières, et avait jeté son dévolu sur cette principauté ; en compensation, la Toscane, enlevée

1. Arch. dép. B.-du-R., 30 F.

2. Le résumé du récit de la vie de la reine a été établi d'après le volume que lui a consacré le prince Sixte de BOURBON-PARME, *La reine d'Etrurie*, Paris, 1928.



à son grand-duc, était érigée en royaume au profit du prince Louis³ ; cédant à la mode de l'Antiquité, l'ancien duché de Toscane prenait bientôt le nom de « royaume d'Etrurie », son grand-duc devenant, en échange, prince de Würzbourg et de Salzbourg.

Mais le nouveau roi d'Etrurie mourut prématurément à trente ans (27 mai 1803) laissant à sa veuve Marie-Louise, âgée de vingt et un ans, la régence et la tutelle de son fils Charles-Louis. Cette princesse semble loin d'avoir été incapable ; mais les circonstances firent de son règne — si peu indépendant devant la volonté de Napoléon — une période très dure pour elle. Elle ne put bientôt que s'incliner : Napoléon négocia avec le propre père de la reine, Charles IV, l'échange de l'Etrurie avec une partie du Portugal⁴, se réservant personnellement l'Etrurie, et Marie-Louise devenant « reine de Lusitanie » ; elle s'aperçut bientôt qu'elle avait perdu l'Etrurie et n'aurait pas la Lusitanie... Elle se trouvait à Madrid lors des sanglants événements du « dos de Mayo », et fut entraînée dans la débâcle de la famille royale espagnole qu'elle dut suivre en France.

Elle y séjourna à Compiègne (18 juin 1808 - 4 avril 1809) ; de là, sous le prétexte de la conduire à Parme, la police impériale la dirigea sur Nice, où elle fut contrainte de résider. A la suite de démarches avortées faites pour elle auprès de l'Angleterre par de fidèles émissaires pour lui faire quitter la France, et d'un procès qui leur fut fatal, la reine se vit interner dans un couvent de Rome (1811), d'où seule la chute de l'Empire lui permit de sortir. Tenace, elle finit par obtenir pour son fils un Etat ; n'ayant pu récupérer ni la Toscane, ni Parme, elle se contenta (1817) du duché de Lucques, sur lequel elle régna paisiblement jusqu'au 13 mars 1824, date de sa mort survenue à Rome au cours d'un voyage.

*
**

C'est de Compiègne, puis de Nice, enfin de Rome⁵, que la reine adressa une volumineuse correspondance à son homme d'affaires à Paris, le banquier Goupy. Louis-Guillaume-Isidore Goupy n'est pas un inconnu pour les histo-

3. Traité de Lunéville entre la France et l'Empire, 20 pluviôse an IX.

4. Traité de Fontainebleau, 27 octobre 1807.

5. 12 lettres de Compiègne, 102 lettres de Nice, 72 lettres de Rome, en italien.

riens ; les lettres qu'il écrivit à la reine sont conservées, avec l'ensemble de la correspondance de celle-ci, aux archives des princes de Bourbon-Parme⁶. Mais les lettres reçues par Goupy semblent avoir jusqu'ici échappé aux chercheurs⁷. Dépourvue de trône et des occupations normales d'une souveraine, Marie-Louise fut une correspondante infatigable, essayant, avec une obstination admirable, d'intéresser à son sort et à ses projets les personnes qui lui restaient fidèles. Les lettres qu'elle écrivit à Goupy apportent, certes, plus de détails sur sa vie quotidienne et ses embarras d'argent que sur la politique internationale ; il n'est pourtant pas indifférent, au milieu du fracas des armes du Grand Empire, d'entendre, en sourdine, l'écho des tribulations des princes dépossédés.

Un groupe de lettres, toutefois, négligeant les considérations personnelles ou les demandes de menus services, a pour objet essentiel, et presque unique, la récupération d'un trône : ce sont celles qui ont été écrites de Rome, avant et pendant le congrès de Vienne. Laissant donc délibérément de côté les lettres de Compiègne et de Nice, je m'attacherai à dégager quelques traits de la correspondance écrite de Rome et de Gênes (1811-1816).



Les quatre premières missives adressées de Rome ont été écrites par la reine prisonnière : en effet, le 2 août 1811, Goupy était venu en personne à Nice, avec un représentant de Savary, lui annoncer que son fils, le petit

6. Le prince Sixte de BOURBON-PARME *op. cit.*, mentionne de nombreuses références aux archives des Affaires Etrangères, et aux mémoires de la reine, soit écrits par elle-même, soit dictés à sœur Dolores, religieuse au couvent où elle était retenue à Rome : *Mémoires de la reine d'Etrurie*, écrits par elle-même, traduits de l'italien par M. Lemierre d'Argy, Paris, août 1814, 44 p., et *Chroniques du monastère de san Sisto et de san Domenico e Sisto à Rome*, Levanto, 1920, 2 vol. Nous avons pu consulter les mémoires de la reine dans l'édition suivante : *Mémoires du baron de Kolli et de la reine d'Etrurie*, Paris, 1823, dans la *Collection complémentaire des mémoires relatifs à la Révolution française*. Je remercie ici M^{lle} Françoise Hildesheimer, à qui je dois ces renseignements, et ceux de la note suivante.

7. Les premières lettres de la collection sont adressées à "Monsieur Busoni Goupy et C^{ie} rue Poissonnerie n° 32 Paris" (17 juillet 1808), et l'intitulé en est "Signor Busoni" ; le 28 novembre de la même année, l'intitulé est "Mio caro Goupy". Jean BOUCHARY, dans *Les manières d'argent à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, t. II, Paris, 1940, expose comment le banquier génois Jean-Marie-Gaspard Busoni était installé à Paris, et mentionné dès 1776 ; à partir de l'an XIII, la raison sociale est Busoni, Goupy et C^{ie}. Le citoyen Goupy n'était autre que le gendre de Busoni. L'origine italienne de la banque, son importance, les relations que Busoni conservait avec Gênes, son intervention en faveur des otages français détenus à Dijon (26 frimaire an VIII), expliquent assez le choix de la reine.

roi d'Etrurie, devait être conduit à Marseille chez son grand-père⁸, tandis qu'elle-même, avec seulement sa fille et sa femme de chambre, devait être menée à Rome, au couvent de San Domenico e Sisto, où était la princesse de Parme, sa belle-sœur. Dès son arrivée, Marie-Louise, dans la situation en apparence sans issue où elle se trouve, voudrait entamer des démarches par l'intermédiaire de Goupy ; elle veut aller à Marseille retrouver ses parents et son fils⁹ ; à tout le moins, qu'on lui accorde « un piccolo servizio », à savoir deux femmes de chambre, deux laquais, un médecin, un confesseur ; elle cite les noms de ceux qu'elle voudrait employer ; elle prendrait, s'il le fallait, une maison à Rome ; surtout, elle ne veut pas devenir nonne, et, du reste, souhaite par-dessus tout que Goupy lui arrange un mariage¹⁰. Il convient de préciser que Goupy, au cours des années passées depuis Compiègne, était devenu pour la reine plus qu'un homme d'affaires, un véritable conseiller et presque un ami. Il lui avait rendu visite à Nice avec sa femme et sa sœur¹¹ et était animé envers elle d'un grand dévouement, ce qui explique le ton, parfois assez familier, de cette correspondance.

8. Le roi d'Espagne Charles IV, on le sait, séjourna après Compiègne, à Marseille, de 1808 à 1811 ; un témoignage en existe encore avec la propriété dite "château du roi d'Espagne", où en réalité, il ne résida jamais, mais qui avait été mise à sa disposition pour la promenade. Quant au séjour de la reine à Nice, qui a intéressé les érudits de cette ville, nous mentionnons pour mémoire l'article de Georges Doublet, *Statuettes du trésor de la cathédrale de Nice données par la reine d'Etrurie*, dans *Nice historique*, année 1913, p. 87-98, qui suppose que la reine aurait donné "avant son départ" deux statuettes d'argent au chanoine Doneudi, curé de la cathédrale.

9. Lettre du 15 août 1811, dont le début a un ton tout à fait déprimé "Ecco mi fino da ieri sera in convento dove niente era preparato ne pure il letto nella cena... non posso vedere nessuno..." Mais la reine se reprend rapidement.

10. Dans les lettres envoyées de Nice, il a été question à plusieurs reprises de projets de mariage. Il semble que la reine ait vivement désiré se remarier, voyant dans ce moyen la solution des problèmes qui l'assaillent. Il en sera ainsi jusqu'à la fin de cette correspondance. Goupy avait songé à l'ex-grand-duc de Toscane — ce qui aurait constitué une solution élégante (lettres écrites de Nice, 12 mai 1810, et diverses autres en 1810 et 1811) — avant même ces allusions directes, la reine a plusieurs fois évoqué "l'affare del granduca di Wirtzburgo".

11. La lettre de Marie-Louise à Goupy, le 25 mars 1810, de Nice, est manifestement écrite au lendemain du départ de cette ville du banquier, accompagné de sa femme et de sa sœur, les "cari viaggiatori", en route pour rentrer à Paris. L'origine italienne de M^{me} Goupy, née Busoni, n'avait pu que rapprocher les deux femmes.

Il faut supposer que la reine n'a pu trouver de moyen pour poursuivre ses relations avec le fidèle Goupy pendant son internement au couvent, car un vide total, bien invraisemblable pour une correspondante aussi assidue, existe entre le 24 juin 1812, où elle rapporte avoir reçu de lui une lettre par l'intermédiaire de ses parents, et qui ne concerne que des affaires d'argent, et le 19 janvier 1814 ; ce jour-là, Marie-Louise, dans un court billet, annonce à Goupy qu'elle est libre ; cet événement faisait suite à la campagne de Murat contre Rome.

Les parents de la reine, l'ex-roi Charles IV et la reine Marie-Louise, résidaient à Rome depuis le 18 juillet 1812¹², mais, si elle avait pu recevoir leur visite et celle de son fils, le petit roi Charles-Louis, ce n'avait été qu'en présence du général Miollis¹³, et elle n'avait pas été autorisée à quitter le couvent pour vivre avec eux ; il fallut attendre les revers de Napoléon et la prise de position de Murat pour qu'elle obtint sa liberté.

Aussitôt sortie de sa prison conventuelle, et installée au palais Borghese, Marie-Louise redevient l'inlassable correspondante qu'elle était à Nice ; dès le 24 janvier, elle presse Goupy de venir la trouver, après, toutefois, avoir fait libérer Mannucci¹⁴. Très vite, elle se rend compte que son sort intéresse peu les alliés : sa lettre du 8 mai marque qu'elle a appris, par les journaux, que la Toscane était attribuée au grand-duc Ferdinand, et Parme et Plaisance à l'impératrice Marie-Louise¹⁵. Tout espoir de recouvrer un trône semble donc anéanti... et pourtant, à la fin de cette même lettre, la reine supplie Goupy de « fare qualche cosa », et compte sur lui.

12. Le séjour et la mort à Rome de la reine Marie-Louise, mère de la reine d'Etrurie, sont mentionnés par Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*, éd. Pléiade, *Œuvres intimes*, p. 1473-1474.

13. Pendant son internement au couvent, la reine fut sous la responsabilité du général Miollis ; malheureusement, malgré l'origine aixoise de cet officier, les archives des Bouches-du-Rhône ne conservent que quelques papiers le concernant pendant son séjour à Rome, qui ont trait à ses propriétés et non à sa royale prisonnière (arch. dép. B.-du-R., 350 E 84).

14. Mannucci, gentilhomme de la chambre de Marie-Louise, avait été compromis dans les projets de fuite en Angleterre de la reine, et quoique acquitté à l'issue du procès, était toujours détenu ; il ne fut relâché que le 1^{er} avril 1814, et rejoignit la reine le 4 juin (lettre du 9 juin 1814).

15. Traité de Fontainebleau (14 avril 1814) et Convention de Parme (20 avril 1814).

Loin de la décourager, ce dernier l'engage à venir à Paris, comme en témoigne la lettre de Marie-Louise du 10 mai, où elle indique qu'elle a écrit à l'empereur d'Autriche, au Régent d'Angleterre, à son frère Ferdinand VII d'Espagne, de même qu'au cardinal de Bourbon¹⁶ et à Cevallos¹⁷ ; elle ajoute qu'elle a écrit au Tsar, par l'intermédiaire d'un général russe de passage qui, touché de ses malheurs, s'est chargé de son message. Mais la reine ne se contente pas de relancer elle-même les puissances alliées ; elle charge expressément Goupy de la représenter auprès de Louis XVIII, et de réclamer l'un des deux Etats sur lesquels elle a des droits certains, la Toscane et Parme : « io non intendo di cedere i miei diritti e quelli di mio figlio », écrit-elle dans sa lettre du 12 mai, à laquelle, dit-elle, est jointe une missive pour Eynard¹⁸ dont elle mentionne l'attachement à sa personne. Pourtant, sa déception des démarches infructueuses de Goupy auprès du Cabinet français ne tarde pas à éclater : dans sa lettre du 30 juillet, elle se plaint amèrement de la conduite envers elle « d'un parente, di un Borbone fratello di quello che mi ha tenuto a battesimo, che fu Luigi Sedici ».

Malgré les protestations d'affection et de reconnaissance qu'elle prodigue à Goupy, Marie-Louise, le 14 juin, lui annonce, comme une confidence, qu'elle a nommé son plénipotentiaire au congrès de Vienne Labrador¹⁹, dont elle recommande de ménager la susceptibilité (lettre du 19 juin 1814).

16. Il s'agit de Louis Marie de Bourbon, fils de l'Infant Louis Antoine Jacques ; rallié à Joseph, il prit part ensuite à l'insurrection espagnole et fut nommé en 1812 à la présidence de la régence de Cadix ; Ferdinand VII, par la suite, l'écarta.

17. Pedro Cevallos (1764-1840), homme d'Etat espagnol, fut conseiller du roi Joseph, puis devint son adversaire.

18. Jean-Gabriel Eynard, de famille dauphinoise protestante réfugiée à Genève, fonda à Gênes la banque Eynard et Schmidt. Banquier du roi Louis d'Etrurie en 1801, il resta fidèle à sa veuve. Retiré à Genève en 1810, il fit partie en 1814 de la députation genevoise qui demandait à Vienne la reconnaissance de la nationalité de Genève et son annexion à la Suisse.

19. Pedro Gomez Kavelo, marquis de Labrador, homme d'Etat resté fidèle au roi d'Espagne pendant son exil qu'il partagea, devint en 1814 son ambassadeur en France et au Congrès de Vienne. Il y soutint la cause de la reine d'Etrurie.

L'isolement de la reine apparaît, lorsqu'elle mentionne la rumeur, propagée par les gazettes, selon laquelle on lui attribuerait la Belgique... mais, elle n'a nullement l'intention de quitter l'Italie ! (lettre du 22 juillet 1814) ; ces discussions laborieuses entre Goupy et Labrador n'avancent guère. Pourtant, une lettre officielle est rédigée par un secrétaire de la reine et destinée aux puissances alliées qui vont se réunir à Vienne : elle réclame, pour son fils, la Toscane, ou, à défaut, Parme, Plaisance et Guastalla, avec une augmentation de territoire qui rétablisse l'équivalence avec la Toscane ; ce même document, signé par Mannucci et contre-signé par la reine, accrédite « Goupy, seigneur des Hautes Bruyères, ancien conseiller au Parlement de Paris », comme ministre plénipotentiaire et chargé d'affaires de la reine auprès des puissances alliées et du Congrès ; toutefois, toutes les lettres de la même période parlent également de Labrador, qui est aussi son représentant officiel.

L'arrivée à Vienne de Goupy renforce le zèle épistolaire de Marie-Louise, qui ne cesse de faire mille recommandations à son émissaire ; elle relève avec amertume que l'impératrice Marie-Louise n'est pas restée un seul mois sans Etat, que le grand-duc est en Toscane, que Murat règne, et conclut « noi soli abbiamo per ricompensa di pattimenti restare lori aviliti » ; elle commence à envisager l'idée d'obtenir Lucques, avec la riviera de Gênes (lettre du 22 octobre 1814). Cependant, les vieux projets de mariage n'étaient pas oubliés : le bruit d'une union avec le grand-duc de Toscane (qui aurait si bien arrangé les choses) persistait ; elle y aurait souscrit volontiers, et en parle à de nombreuses reprises, tout en précisant qu'il ne s'agit pas uniquement d'un arrangement politique, mais du bonheur de toute sa vie. Jusqu'à la fin de la correspondance dont nous disposons, la reine évoque l'éventualité de son mariage ; le 5 janvier 1816, elle annonce à Goupy que, dès qu'elle aura un parti convenable, elle le chargera des négociations, et l'autorisera, avec toute la discrétion possible, à « fare qualche sacrificio », car elle pense que Metternich « prendra qualche regalo secretamente ». Le 10 février de la même année, c'est à nouveau du mariage avec le grand-duc qu'il est question, en même temps que de celui du jeune Charles-Louis avec l'archiduchesse Caroline d'Autriche : ce serait le moyen pour ce prince de réunir un jour dans sa main

Toscane et Parme. En fait, rien de tout cela n'aboutit, malgré les illusions de Marie-Louise qui, le 18 avril 1816, recommande à Goupy la prudence dans cette affaire, craignant de se trouver engagée de deux côtés à la fois !

Une autre préoccupation assaille la reine : il est question de lui assigner un territoire pris sur les Etats pontificaux, les « Légations » (Bologne, Ferrare et Ravenne) ; dévotion affichée ou calcul secret, elle se défend de vouloir jamais l'accepter (lettres des 13 et 29 novembre, 24 décembre). Le jeune roi Charles-Louis, à la demande de sa mère, écrit, de son côté, son sentiment à ce sujet, le 29 novembre : il ne saurait envisager d'occuper la plus petite partie des Etats du Saint-Siège, et préférerait rester avec Parme seulement... et suppute les possibilités convenables, à savoir, puisqu'il ne faut plus songer à la Toscane, la Lunigiana, la république de Lucques, la riviéra du Levant avec le golfe de La Spezzia, avec le duché de Parme ; à défaut, un territoire allant de Lodi au nord à la Lunigiana au sud, avec la languette du Modénois reliant le duché de Guastalla au reste de l'Etat.

Marie-Louise prétendait là à un important territoire, et cela, avec une constante opiniâtreté ; (il est à remarquer que l'opportunité d'avoir un débouché sur la mer ne lui échappe pas [lettre du 28 septembre 1815].) Soutenue par Louis XVIII, elle se crut sur le point de récupérer Parme et, les 19 et 29 janvier 1815, écrit ses recommandations à Goupy, pour son arrivée à Parme lorsqu'il y viendra : il ne devra se fier à personne autre qu'à la princesse Antonia, belle-sœur de la reine. En réalité, le temps passait sans que rien ne fût accordé. Dans sa lettre du 11 février 1815 — peut-être la seule où on la sente véritablement découragée — la reine déplore les lenteurs du Congrès ; pourtant, son inébranlable optimisme reprend le dessus, et sa lettre du 25 février montre clairement qu'elle est persuadée d'obtenir Parme, Plaisance et Guastalla, avec un supplément de territoire en compensation de la Toscane.

Tel était, en effet, le projet auquel s'était arrêté le Congrès, sur l'avis de la France en particulier. Mais le 1^{er} mars voyait le retour de l'île d'Elbe, la diplomatie française hors d'état de se faire entendre, les Cours d'Europe en plein désarroi, et le Congrès pressé d'en terminer au plus vite. Affolée,

du reste, Marie-Louise a quitté Rome pour Gênes, où elle reste jusqu'au mois d'août, se berçant toujours de l'idée qu'elle aura Parme, Plaisance et Guastalla. Toutefois, le réalisme finit par l'emporter, et, le 2 novembre, puis le 20 décembre 1815, la reine annonce à son correspondant qu'elle est prête à accepter un accommodement en prenant Lucques « provisoirement » ; mais elle exposera au monde entier l'injustice et la spoliation qu'elle subit, elle a écrit aux empereurs d'Autriche et de Russie (lettre du 23 novembre) ; bien plus, le 10 février 1816, elle relate que son frère, le roi Ferdinand VII, trouve la proposition humiliante et l'engage à la refuser.

La correspondance de Marie-Louise retrouvée dans les papiers de Goupy s'interrompt le 31 juillet 1816 ; bien qu'il soit possible qu'elle ait continué, après cette date, elle ne nous est pas parvenue. Le 10 juin 1817, le traité de Paris stipulait que la reine d'Etrurie, conservant son titre de reine et la qualification de Majesté, recevrait le duché de Lucques en compensation provisoire, et qu'elle régnerait à Parme après la mort de l'impératrice Marie-Louise²⁰.

Il n'est pas douteux que ce résultat, pour modeste qu'il ait pu paraître à la reine, n'ait été fort difficile à obtenir, et que l'action persistante de Goupy, stimulé par les fréquentes lettres de sa correspondante, n'ait été précieuse. Les marques de reconnaissance que Marie-Louise prodigue à Goupy tout au long de sa correspondance, la confiance qu'elle lui témoigne — bien qu'elle lui ait caché, à Nice, le complot qui fut fatal à ses émissaires, sachant trop bien qu'il désapprouverait cette action — répondent au dévouement dont le banquier a fait preuve. Il était bien naturel qu'elle lui obtint une décoration : Ferdinand VII lui décerne l'ordre de Charles III, que la reine envoie de Gênes, le 21 juillet 1815, dès qu'elle a su l'entrée à Paris de Louis XVIII et des alliés. Par contre, elle ne peut lui accorder le titre de « ministre », puisqu'elle n'a pas d'Etats (lettre du 24 mai 1816)...

20. En fait, la reine d'Etrurie mourut le 22 février 1824, et l'ex-impératrice Marie-Louise seulement en 1847, de sorte que ce fut le prince Charles-Louis qui devint duc de Parme.



A lire les phrases pleines d'illusions que la reine écrivait lors de la chute de Napoléon, persuadée qu'elle était de voir bientôt triompher ses droits imprescriptibles, l'on est tenté de se demander si Goupy, homme d'affaires proche des réalités, ne la rangeait pas, *in petto*, parmi ceux qui n'avaient rien appris ni rien oublié. Il eut la tâche ingrate, mais, finalement, efficace, de parvenir à lui faire admettre que la vieille Europe ne serait plus jamais tout à fait la même qu'avant les secousses de la Révolution et de l'Empire.

Reine longtemps privée de royaume, veuve à vingt ans, jamais remariée, bien peu soutenue par sa propre famille, Marie-Louise d'Espagne a eu, semble-t-il, deux raisons de ne pas désespérer, au cours d'une vie assez courte, mais à laquelle n'ont pas manqué les tribulations : ses enfants — puisqu'elle réussit à conserver un trône à son fils —, et l'inébranlable attachement qu'elle sut inspirer à quelques fidèles. Ses imprudences coûtèrent la vie aux infortunés Chifenti²¹ et Sassi²², la liberté à Mannucci ; ces tristes exemples ne découragèrent ni J.-G. Eynard, qui l'aida constamment, ni Goupy, qui lui témoigna sans relâche un entier dévouement.

Madeleine VILLARD.

21. Gaspard Chifenti, fermier des grains du port de Livourne, avait gardé une grande reconnaissance à la reine qui l'avait aidé quand elle régnait en Etrurie. Il accepta d'engager des pourparlers avec les princes des deux Siciles en vue de faire évader la reine de Nice. Arrêté, il fut condamné à mort et exécuté (26 juillet 1811).

22. François Sassi della Tosa, grand-maitre de la cour de la reine, lui aussi son obligé à Florence, émissaire pour un autre plan de fuite en Angleterre, arrêté, condamné à mort, gracié au dernier moment, mourut quelques jours plus tard en prison (juillet 1811).